

## **CONDITIONS GENERALES DU SERVICE « RELEVES ET DOCUMENTS EN LIGNE »**

### **ARTICLE 1 -OBJET**

Le CREDIT LYONNAIS, ci-après dénommé LCL met à la disposition de sa clientèle des particuliers et sa clientèle des professionnels, telles que définies à l'article 2 des présentes (ci-après dénommées ensemble « le Client » ou définies séparément comme la « Clientèle des Particuliers » ou « la Clientèle des Professionnels »), un service (« le Service ») de relevés de compte et documents électroniques (ci-après dénommé « Relevés et Documents en ligne ») sur le service de banque à distance par Internet, lui permettant de consulter l'historique de ses relevés de compte et documents sous forme électronique. La liste des documents inclus dans les Relevés et Documents en ligne est détaillée à l'article 5.

La présente convention a pour objet de définir le contenu, les conditions d'accès et de fonctionnement du Service. Elle relève des conditions générales du contrat Banque à distance, dénommé « Banque en Ligne, contrat du service LCL Access » pour la Clientèle des Professionnels et « Banque en Ligne, contrat du service LCL interactif », pour la Clientèle des Particuliers ainsi que des Dispositions Générales de Banque propres à chaque clientèle (Clientèle des Particuliers ou Clientèle des Professionnels selon que le client agit pour des besoins professionnels ou non professionnels), des conditions générales propres à chaque convention de compte, contrat de crédit ou de produit ou service concerné.

En cas de contradiction ou de divergence entre les différentes dispositions de ces documents, les dispositions du présent document prévaudront sur celles des conditions générales du contrat Banque à distance, Dispositions Générales de Banque, ainsi que sur celles des conditions générales propres à chaque convention de compte, contrat de crédit ou de produit ou service concerné.

### **ARTICLE 2 - ADHESION AU SERVICE**

#### Article 2.1. Clientèle des Particuliers

Peuvent adhérer au Service les membres de la Clientèle des Particuliers tels que définis ci-après :

- Les personnes physiques majeures juridiquement capables, agissant pour des besoins non professionnels, titulaires ou co-titulaires d'un compte ouvert dans les livres de LCL.
- Les personnes physiques mineures sous réserve de l'autorisation de l'un au moins de ses représentants légaux.

#### Article 2.2 Clientèle des Professionnels

Peuvent adhérer au Service les membres de la Clientèle des Professionnels tels que définis ci-après :

- les personnes physiques majeures juridiquement capables, agissant pour des besoins professionnels, titulaires ou co-titulaires d'un compte ouvert dans les livres de LCL ;
- les personnes morales titulaires d'un compte ouvert dans les livres de LCL, l'accès au Service étant réservé aux représentants légaux de la personne morale.

#### Article 2.3 Processus d'adhésion

Au cours du processus d'adhésion et avant acceptation définitive, le Client choisit l'ensemble des comptes concernés par son adhésion au Service. L'adhésion au Service s'effectue via le site du service de banque à distance par Internet de LCL, accès particulier pour la Clientèle des Particuliers ou accès professionnel pour la Clientèle des Professionnels ou en agence. Le Service prend effet le jour suivant l'adhésion au Service.

La première mise à disposition des Relevés et Documents en ligne ne sera effectuée qu'à la prochaine date habituelle d'envoi des Relevés et Documents papier, sous réserve que la demande d'abonnement au Service intervienne au minimum deux (2) jours ouvrés avant cette date.

Pour les relevés de compte de dépôt ou de compte courant, le Client reçoit, parallèlement à la mise en place du Service un dernier relevé papier avec un message lui confirmant son adhésion.

Par exception, selon la date à laquelle l'adhésion du Client au Service intervient, les documents émis par Predica, entreprise régie par le Code des Assurances, dont la périodicité d'envoi est annuelle, sont susceptibles d'être adressés au Client au format papier.

### **ARTICLE 3 - MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS**

Ce Service est accessible sur le site du service de banque à distance par Internet, à partir du site [www.LCL.fr](http://www.LCL.fr) (ou [e.LCL.fr](http://e.LCL.fr) pour les clients concernés) Accès client avec ou sans abonnement, ou depuis les applications « LCL Mes Comptes » sur mobile et tablette.

Chaque Client qui a adhéré au Service peut accéder, en se connectant avec son code identifiant et son code d'accès personnel, aux 'Relevés et Documents en ligne' pour les comptes et contrats présentés par LCL en tant qu'établissement de crédit et/ou d'intermédiaire en assurance, dont il est titulaire ou co-titulaire qu'il aura inclus dans le périmètre du Service lors de son adhésion au Service,

- Site Internet [www.LCL.fr](http://www.LCL.fr) / [e.LCL.fr](http://e.LCL.fr);
  - rubrique « Accédez à vos comptes », accès particulier pour la Clientèle des Particuliers ou accès professionnel pour la Clientèle des Professionnels ;
  - saisie du code authentifiant (Identifiant / code secret) ;
  - accès par la page d'accueil « Visualiser et télécharger vos relevés de comptes » ou par la rubrique « Vos comptes et produits » puis « Consulter vos documents (PDF) Relevés de compte, contrats... ».
- Application mobile « LCL mes comptes » :
- accès par la rubrique « Services », puis « Relevés et Documents »
- Application tablette « LCL mes comptes » :
- accès par le menu, puis « Autres services » et « Relevés »

Une « Alerte » sur le site du service de banque à distance sur Internet de LCL, ou sur les applications mobile et tablette, réservé au Client et selon les documents un avis de mise à disposition par courrier électronique, informe le Client que des documents sont disponibles sur le site pré-cité. Ils sont consultables au format PDF.

La date de mise en ligne des Relevés et Documents constitue le point de départ du délai de réclamation tel que prévu dans les différentes conventions applicables en fonction du document contesté.

Si le client membre de la Clientèle des Particuliers a demandé le regroupement de ses relevés de compte avec des relevés de comptes de tiers, autres que ses enfants, en un seul envoi postal papier (conjoint ...), ces derniers n'entrent pas dans le champ d'application du Service, cela signifie que le Client ne pourra pas consulter les documents concernant les comptes et contrats présentés par LCL en tant qu'établissement de crédit et/ou d'intermédiaire en assurance, de ces tiers via le Service.

### **ARTICLE 4 – AVIS DE MISE A DISPOSITION PAR COURRIER ELECTRONIQUE**

Pour les relevés de comptes et certains documents dont la liste figure à l'Article 5, LCL adressera un avis de mise à disposition par courrier électronique au client. Cet avis sera envoyé à l'adresse électronique communiquée par le client lors de son adhésion au Service.

A tout moment, le client peut renseigner ou mettre à jour cette adresse électronique auprès de son Conseiller.

Le client est informé qu'en cas de refus de communication de son adresse électronique, le document sera mis à disposition sur le site mais qu'aucun avis de mise à disposition par voie électronique ne pourra lui être adressé, le client déchargeant expressément la Banque d'avoir à effectuer toute autre forme de notification.

Il appartient au client de veiller à la fourniture et au maintien d'une adresse de courrier électronique conforme, LCL ne pouvant être tenu responsable en cas d'adresse courriel invalide.

### **ARTICLE 5 – PERIODICITE et DELAIS DE CONSERVATION**

#### Article 5.1 Clientèle des Particuliers

Le relevé de compte sera mis à disposition du client à la date d'arrêt habituelle des relevés du compte entrant dans le périmètre du Service, selon la périodicité choisie par le client, dans les mêmes conditions, notamment tarifaires, que pour un relevé papier. Le client peut modifier la périodicité de ses Relevés en ligne en s'adressant à son agence LCL habituelle.

Crédit Lyonnais- SA au capital de 1.847.860.375 €- 18rue de la République 69002 Lyon – SIREN 954 509 741- RCS Lyon – N° ORIAS 07 00 1878.

Conditions en vigueur au 15 février 2018

La liste des autres documents éligibles au service « Relevés et documents en ligne » pour le marché des Particuliers, leur durée de mise à disposition sur le site de banque à distance par Internet, leur périodicité et modalités de mise à disposition, leur classement et l'éventuelle notification qui y est associée sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Documents éligibles au service Relevés et documents en ligne Marché des Particuliers	Durée de mise à disposition	Périodicité de mise à disposition	Classement	Notification du document par mail
Relevés de compte de dépôt et d'épargne	10 ans	mensuelle, décadaire, hebdomadaire	Relevés de compte	X
Synthèse Standard (pour les abonnés)	12 mois	mensuelle	Autres documents	
Synthèse Financière (pour les abonnés)	16 mois	trimestrielle	Autres documents	
Récapitulatif annuel des frais	10 ans	annuelle	Autres documents	X
Avis d'écritures (pour les opérations concernées)	6 mois	tous les 10 jours si opérations constatées	Autres documents	
Avis de fonctionnement de compte	12 mois	sur événement	Autres documents	X
Lettre de résiliation Option Duo	10 ans	sur événement	Autres documents	
Rendez-vous Gestion du Budget	5 ans	sur événement	Autres documents	X
Frais d'irrégularité	10 ans	mensuelle	Autres documents	X
Information Fonds de Garanties des dépôts et de Résolution	10 ans	annuelle	Autres documents	
Votre réclamation : courrier LCL	2 ans	sur événement	Autres documents	X
Confirmation de clôture de compte	10 ans	sur événement	Autres documents	X
Relevé de droits acquis PEL - CEL	10 ans	sur événement	Epargne & Placements	
Certificat d'adhésion Assurance Vie	10 ans	sur événement	Epargne & placements	X
Relevé annuel Assurance Vie	10 ans	annuelle	Epargne & placements	X
Relevé trimestriel Assurance Vie	10 ans	trimestrielle	Epargne & placements	X
Avis d'opérations Assurance Vie	10 ans	sur événement	Epargne & placements	X
Information prorogation PEL	10 ans	sur événement	Epargne & placements	X
Annulation de l'adhésion à votre contrat d'Assurance Vie	10 ans	sur événement	Epargne & placements	X
Impayé sur votre contrat Assurance Vie	10 ans	sur événement	Epargne & placements	X

Information sur votre contrat Assurance Vie	10 ans	annuelle, sur événement ou aux 8 ans du contrat	Epargne & placements	X
Information sur votre mandat d'arbitrage Assurance Vie	10 ans	trimestrielle, semestrielle ou sur événement	Epargne & placements	X
Modification de votre contrat Assurance Vie	10 ans	sur événement	Epargne & placements	X
Renonciation à l'adhésion à votre contrat Assurance Vie	10 ans	sur événement	Epargne & placements	X
Situation des versements de votre contrat d'Assurance Vie	10 ans	sur événement	Epargne & placements	X
Certificat de transfert PEP	10 ans	sur événement	Epargne & placements	X
Avis d'opérations de bourse	6 ans	à chaque exécution d'ordre	Bourse & Opérations de marché	X
Relevé de Valeurs Mobilières (arrêté au 31/12 pour les porteurs de titres)	10 ans	annuelle	Bourse & Opérations de marché	X
Relevé annuel d'intérêts sur prêt immobilier (pour les souscripteurs de prêts immobiliers)	12 mois	annuelle	Fiscalité	
Déclaration Directive Epargne (pour les clients concernés)	6 ans	annuelle	Fiscalité	
Imprimé Fiscal Unique	6 ans	annuelle	Fiscalité	
Déclaration des revenus mobiliers contrats d'assurance vie et de capitalisation Predica	6 ans	annuelle	Fiscalité	
Certificat Epargne handicap et/ou rente survie Assurance Vie	10 ans	annuelle	Fiscalité	X
Attestation Madelin Assurance Vie	10 ans	annuelle	Fiscalité	X
Attestation de versement PERP Assurance Vie	10 ans	annuelle	Fiscalité	X
Justificatif gains et pertes Valeurs Mobilières	6 ans	annuelle	Fiscalité	
Mise à disposition de votre nouvelle liasse fiscale	12 mois	annuelle	Fiscalité	
Information fiscale	5 ans	sur événement	Fiscalité	
Relevé de plus et moins values de cession	4 ans	annuelle	Fiscalité	X
Déclaration Echange Automatique d'Informations	6 ans	annuelle	Fiscalité	
Information annuelle sur prêt immobilier à taux révisable (pour les souscripteurs de prêts immobiliers)	12 mois	annuelle	Crédits	
Information annuelle sur les capitaux restant dus des crédits à la consommation (pour les souscripteurs de crédits à la consommation)	5 ans	annuelle	Crédits	
Tableau d'amortissement prêt immobilier	10 ans	sur événement	Crédits	X
Relevé Solution Crédit renouvelable	10 ans	mensuelle	Crédits	

Crédit Lyonnais- SA au capital de 1.847.860.375 €- 18rue de la République 69002 Lyon – SIREN 954 509 741- RCS Lyon – N° ORIAS 07 00 1878.  
Conditions en vigueur au 15 février 2018

Relevé Crédilion	10 ans	mensuelle	Crédits	
Confirmation de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Information sur reconduction de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Suspension de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Dépassement sur votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Résiliation de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Confirmation option report de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Changement de modalités de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Demande d'actualisation pour votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Avis d'échéance de votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Avis de renouvellement de votre contrat d'assurance	10 ans	annuelle	Assurance de personnes	X
Confirmation de remboursement	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	
Résiliation de contrat auprès de votre compagnie précédente	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	
Rappel des informations de votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Modification de votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Prise en compte d'adhésion de votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Notre proposition d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Information importante Assurance Compte Parrainé	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Annulation de l'adhésion à votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Certificat d'adhésion à votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Impayé sur votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Réduction/Résiliation de votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Renonciation à l'adhésion à votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Avis de renouvellement de votre contrat d'assurance	10 ans	annuelle	Assurance de biens	X
Notre proposition d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de biens	X
Résiliation de contrat auprès de votre compagnie précédente	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Prise en compte d'adhésion de votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de biens	X
Prise en compte de modification de votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de biens	X
Rappel des informations de votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de biens	X
Modification de votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de biens	X

Crédit Lyonnais- SA au capital de 1.847.860.375 €- 18rue de la République 69002 Lyon – SIREN 954 509 741- RCS Lyon – N° ORIAS 07 00 1878.  
Conditions en vigueur au 15 février 2018

Confirmation de votre avantage tarifaire	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Confirmation de votre avantage fidélité	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Proposition d'actualisation de votre contrat d'assurance	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Confirmation de remboursement	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Conseil de prévention	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Information préalable pour chèque sans provision	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Avis de refus d'exécution de virement SEPA	10 ans	sur événement	Moyens de paiements	
Avis de non-exécution (pour les opérations concernées)	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	
Opérations communiquées par la banque de départ	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Nouvelles coordonnées bancaires de l'un de vos bénéficiaires	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Avis de réception d'opposition sur carte	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Avis de remise de chèque	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Attestation de régularisation	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Information sur le crédit après encaissement de vos chèques	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Opposition sur chèque	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Utilisation Carte Bancaire à l'étranger, réfection en cours	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Suspension temporaire de vos paiements par carte bancaire	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X

Liste non exhaustive pouvant être amenée à évoluer avec le Service (le Client sera informé de toute évolution conformément à l'article 12 des présentes conditions générales).

Les Relevés et Documents en ligne restent disponibles sur le site du service de banque à distance sur Internet de LCL ainsi que sur l'application « LCL Mes Comptes » mobile et tablette dont le client est bénéficiaire, sous réserve que le client ait toujours accès au service de banque à distance sur Internet de LCL.

L'historique des documents électroniques se constitue progressivement à partir du premier Relevé et/ou Document en ligne produit.

Le client, qui souhaite conserver les documents au-delà de leur délai de mise à disposition, devra procéder régulièrement à un archivage sur le support de son choix, le Client ayant la possibilité à tout moment d'imprimer les Relevés et Documents en ligne ou de les télécharger sur son disque dur ou tout autre support électronique de son choix.

#### Article 5.2 Clientèle des Professionnels

Le relevé de compte sera mis à disposition du client à la date d'arrêté habituelle des relevés du compte entrant dans le périmètre du Service, selon la périodicité choisie par le client, dans les mêmes conditions, notamment tarifaires, que pour un relevé papier. Le client peut modifier la périodicité de ses Relevés en ligne en s'adressant à son agence LCL habituelle.

La liste des autres documents éligibles au service « Relevés et documents en ligne » pour le marché des Professionnels, leur durée de mise à disposition sur le site de banque à distance par Internet, leur périodicité et

modalités de mise à disposition, leur classement et l'éventuelle notification qui y est associée sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Documents éligibles au service Relevés et documents en ligne Marché des Professionnels	Durée de mise à disposition	Périodicité de mise à disposition	Classement	Notification du document par mail
Relevés de compte courant	10 ans	mensuelle, décadaire, hebdomadaire	Relevés de compte	X
Avis d'écritures ( <i>pour les opérations concernées</i> )	6 mois	tous les 10 jours si opérations constatées	Autres documents	
Arrêtés de compte	10 ans	mensuelle trimestrielle semestrielle	Autres documents	
Relevé des services de banque électronique facturés	10 ans	mensuelle	Autres documents	
Rendez-vous Gestion du budget	5 ans	sur événement	Autres documents	X
Information Fonds de Garanties des Dépôts et de Résolution	10 ans	annuelle	Autres documents	
Votre réclamation : courrier LCL	2 ans	sur événement	Autres documents	X
Confirmation de clôture de compte	10 ans	sur événement	Autres documents	X
Avis d'opérations de bourse	6 ans	à chaque exécution d'ordre	Bourse & Opérations de marché	X
Relevé de Valeurs Mobilières ( <i>arrêté au 31/12 pour les porteurs de titres</i> )	10 ans	annuelle	Bourse & Opérations de marché	X
Avis d'opérations de marché	10 ans	sur événement	Bourse & Opérations de marché	X
Récapitulatif des opérations facturées	10 ans	mensuelle ( <i>à la date d'arrêté habituelle dudit document</i> )	Fiscalité	
Déclaration Directive Epargne	6 ans	annuelle	Fiscalité	
Imprimé Fiscal Unique	6 ans	annuelle	Fiscalité	
Déclaration des revenus mobiliers Assurance Vie	6 ans	annuelle	Fiscalité	
Justificatif gains et pertes Valeurs Mobilières	6 ans	annuelle	Fiscalité	
Mise à disposition de votre nouvelle Liasse Fiscale	1 an	trimestrielle	Fiscalité	
Information fiscale	5 ans	sur événement	Fiscalité	
Relevé de plus et moins values de cession	4 ans	annuelle	Fiscalité	X
Déclaration Echange Automatique d'Informations	6 ans	annuelle	Fiscalité	

Crédit Lyonnais- SA au capital de 1.847.860.375 €- 18rue de la République 69002 Lyon – SIREN 954 509 741- RCS Lyon – N° ORIAS 07 00 1878.  
Conditions en vigueur au 15 février 2018

Avis de mise à disposition de fonds ( <i>dans le cadre des ouvertures de crédit</i> )	10 ans	sur événement	Crédits	
Décompte d'intérêts ( <i>dans le cadre des ouvertures de crédit</i> )	10 ans	sur événement	Crédits	
Avis de situation Engagements par signature	10 ans	sur événement	Crédits	
Décompte des commissions Engagements par signature	10 ans	mensuelle	Crédits	
Etat des Engagements par signature	10 ans	mensuelle	Crédits	
Avis de mise en place Engagements par signature	10 ans	sur événement	Crédits	
Relevé Solution Crédit renouvelable	10 ans	mensuelle	Crédits	
Relevé Crédilion	10 ans	mensuelle	Crédits	
Confirmation de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Information sur reconduction de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Suspension de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Dépassement sur votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Résiliation de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Confirmation option report de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Changement de modalités de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Demande d'actualisation pour votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Demande de levée de suspension de votre crédit renouvelable	10 ans	sur événement	Crédits	X
Avis d'échéance de votre contrat d'assurance*	10 ans	annuelle	Assurance de personnes	X
Avis de renouvellement de votre contrat d'assurance*	10 ans	annuelle	Assurance de personnes	X
Confirmation de remboursement*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	
Résiliation de contrat auprès de votre compagnie précédente*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	
Rappel des informations de votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Modification de votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Prise en compte d'adhésion de votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Notre proposition d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Annulation de l'adhésion à votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Certificat d'adhésion à votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Impayé sur votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Réduction/Résiliation de votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Renonciation à l'adhésion à votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de personnes	X
Avis de renouvellement de votre contrat	10 ans	annuelle	Assurance de	

Crédit Lyonnais- SA au capital de 1.847.860.375 €- 18rue de la République 69002 Lyon – SIREN 954 509 741- RCS Lyon – N° ORIAS 07 00 1878.  
Conditions en vigueur au 15 février 2018



d'assurance*			biens	X
Notre proposition d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	X
Résiliation de contrat auprès de votre compagnie précédente*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Prise en compte d'adhésion de votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	X
Prise en compte de modification de votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	X
Rappel des informations de votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	X
Modification de votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	X
Confirmation de votre avantage tarifaire*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Confirmation de votre avantage fidélité*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Proposition d'actualisation de votre contrat d'assurance*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Confirmation de remboursement*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Conseil de prévention*	10 ans	sur événement	Assurance de biens	
Information préalable pour chèque sans provision	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Avis d'impayés ADP/TIP/TEP	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	
Avis d'impayés de prélèvement SEPA	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	
Information de non-exécution de prélèvement SEPA	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	
Avis de refus de prélèvement SEPA B2B	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	
Etat des opérations exécutées	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	
Avis de non-exécution (pour les opérations concernées)	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	
Avis de refus d'exécution de virement SEPA	10 ans	sur événement	Moyens de paiements	
Actualisation de vos références Bancaires	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	
Rapport des fournisseurs Carte Visa Business	5 ans	trimestrielle	Moyens de paiement	
Relevé des commissions d'encaissement monétique	10 ans	mensuelle	Moyens de paiement	
Relevé annuel frais encaissement Carte Bancaire	10 ans	annuelle	Moyens de paiement	
Relevé mensuel frais encaissement Carte Bancaire	10 ans	mensuelle	Moyens de paiement	
Relevé détaillé de remises Carte Bancaire	5 ans	quotidienne	Moyens de paiement	
Nouvelles coordonnées bancaires de l'un de vos débiteurs	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Nouvelles coordonnées bancaires de l'un de vos bénéficiaires	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Avis de réception d'opposition sur carte	10 ans	sur événement	Moyens de	

			paiement	X
Avis de remise de chèque	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Attestation de régularisation	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Information sur le crédit après encaissement de vos chèques	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Opposition sur chèque	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Utilisation Carte Bancaire à l'étranger, réfection en cours	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Suspension temporaire de vos paiements par carte bancaire	10 ans	sur événement	Moyens de paiement	X
Relevé de LCR	10 ans	sur événement	Effets de commerce	X
Acquit de LCR réglées	10 ans	sur événement	Effets de commerce	
Encours des effets remis à l'encaissement	10 ans	sur événement	Effets de commerce	
Relevé des valeurs remises à l'encaissement	10 ans	sur événement	Effets de commerce	
Avis d'impayés LCR	10 ans	sur événement	Effets de commerce	X
Décompte des valeurs remises à l'escompte	10 ans	sur événement	Effets de commerce	
Ecriture concernant un effet	10 ans	sur événement	Effets de commerce	
Information concernant un effet	10 ans	sur événement	Effets de commerce	
Virement reçu de / vers l'étranger	10 ans	sur événement	Commerce international	
Remise export / import crédit après encaissement	10 ans	sur événement	Commerce international	
Change au comptant	10 ans	sur événement	Commerce international	
Remise export sauf bonne fin – avis de retour / avis de débit	10 ans	sur événement	Commerce international	

Liste non exhaustive pouvant être amenée à évoluer avec le Service (le Client sera informé de toute évolution conformément à l'article 12 des présentes conditions générales).

*\*documents disponibles pour les personnes physiques uniquement*

Les Relevés et Documents en ligne restent disponibles sur le site du service de banque à distance sur Internet de LCL dont le client est bénéficiaire, sous réserve que le client ait toujours accès au service de banque à distance sur Internet de LCL.

L'historique des documents électroniques se constitue progressivement à partir du premier Relevé et/ou Document en ligne produit.

Le client, qui souhaite conserver les documents au-delà de leur délai de mise à disposition, devra procéder régulièrement à un archivage sur le support de son choix, le Client ayant la possibilité à tout moment d'imprimer les Relevés et Documents en ligne ou de les télécharger sur son disque dur ou tout autre support électronique de son choix.

## ARTICLE 6 - CONDITIONS TARIFAIRES

L'adhésion à ce service est gratuite.

Les conditions tarifaires liées à la périodicité choisie du relevé figurent dans les brochures « Guide Tarifaire - Clientèle des particuliers » ou « Guide Tarifaire - Clientèle des professionnels », selon que le client agisse pour Crédit Lyonnais- SA au capital de 1.847.860.375 €- 18rue de la République 69002 Lyon – SIREN 954 509 741- RCS Lyon – N° ORIAS 07 00 1878.

Conditions en vigueur au 15 février 2018

des besoins professionnels ou non, ces brochures sont remises à l'ouverture du compte, périodiquement mises à jour et tenues à la disposition de la clientèle dans les agences LCL et sur le site Internet [www. LCL.fr](http://www.LCL.fr) / [e.LCL.fr](http://e.LCL.fr).

## **ARTICLE 7 - SUBSTITUTION DES RELEVÉS ET DOCUMENTS EN LIGNE AUX RELEVÉS ET DOCUMENTS PAPIER**

Il est convenu entre LCL et le Client qu'en optant pour le Service, le Client demande à recevoir ses Relevés et Documents en ligne spécifiquement sous format électronique, c'est à dire au format PDF. Les Relevés et Documents en ligne se substituent aux relevés et documents papier.

Contenant les mêmes informations, ils sont édités à la même périodicité, date d'arrêté que ceux papier. Les relevés et documents électroniques sont établis et conservés dans des conditions de nature à garantir leur intégrité et font foi entre les parties. Le Client pourra obtenir, s'il le désire, un duplicata papier pour les relevés de compte, à ses frais, selon le guide tarifaire en vigueur.

## **ARTICLE 8 – PARTICULARITES**

### Article 8.1 Clientèle des Particuliers

#### Article 8.1.1. Les mineurs

L'adhésion se fait soit:

- en agence, sous réserve de l'autorisation de l'un au moins des représentants légaux\* du mineur, seuls habilités à contracter avec LCL pour le compte de celui-ci ;
- sur demande expresse de l'un au moins des représentants légaux\* du mineur via le service de banque à distance par Internet.

Les Relevés et documents en ligne seront mis à disposition sur le site de banque à distance accessible :

- à partir du code identifiant et code d'accès personnel attaché au compte du mineur. En cas d'oubli, le représentant légal peut faire une demande de réédition de code auprès de l'agence qui détient le compte.
- et à partir de chacun des espaces clients sur Internet des représentants légaux habilités\*.

\* Pour être éligibles à l'adhésion via le service de banque à distance par Internet pour le compte de leur(s) enfant(s) mineur(s) et pour consulter les documents en ligne de leur(s) enfant(s) mineur(s), les représentants légaux habilités doivent être titulaires ou co-titulaires d'un compte ouvert dans les livres de LCL et ce même si ils ne sont pas adhérents au service Relevés et documents en ligne pour leurs comptes personnels. L'adhésion et la consultation seront effectives à partir de leurs espaces client propres (code identifiant et code d'accès personnel du représentant légal).

Dès le passage à la majorité des enfants mineurs, leurs représentants légaux ne seront plus habilités à consulter les documents afférents aux comptes de leurs enfants et établis sous format électronique (les accès aux documents produits du temps de la minorité de l'enfant sont toutefois maintenus).

#### Article 8.1.2 Les comptes joints

L'adhésion au Service par l'un des titulaires entraîne l'abandon de l'envoi papier des Relevés et Documents attachés au compte joint.

Chaque titulaire, au moyen de son code identifiant et code d'accès personnel, pourra accéder aux Relevés et Documents en ligne.

Il appartient en conséquence aux titulaires de s'accorder sur le format des Relevés et Documents impactés avant d'adhérer au Service.

#### Article 8.1.3 Contrats d'assurance Predica en co-adhésion

Les contrats assurés par Predica, entreprise régie par le Code des assurances, présentés par LCL en tant qu'intermédiaire en assurance, souscrits par le Client en co-adhésion, ne font pas partie du périmètre du Service.

#### Article 8.1.4 Synthèse standard: (pour les abonnés)

Si le Client a adhéré au Service pour le compte support de la Synthèse standard, le Client recevra cette dernière sous format électronique selon les termes et conditions fixées aux présentes, et sans changement de contenu y compris pour les synthèses reprenant des comptes de tiers (enfants, conjoint...).

Si le Client adhère au Service alors que ses comptes participent à la Synthèse standard d'un tiers (conjoint, parents..) et sans annulation expresse de sa part, le contenu de la Synthèse restera inchangé.

Cela signifie que les soldes et avoirs figureront toujours sur la Synthèse concernée.

#### Article 8.2 Clientèle des Professionnels

##### Les comptes joints et comptes collectifs

L'adhésion au Service par l'un des titulaires entraîne l'abandon de l'envoi papier des Relevés et Documents attachés au compte joint.

Chaque titulaire, au moyen de son code identifiant et code d'accès personnel, pourra accéder aux Relevés et Documents en ligne.

Il appartient en conséquence aux titulaires de s'accorder sur le format des Relevés et Documents impactés avant d'adhérer au Service.

Concernant les comptes collectifs, l'adhésion ne sera effective qu'après recueil du consentement de l'ensemble des titulaires ou de l'un des titulaires ayant été mandaté à cet effet par l'ensemble des titulaires

### **ARTICLE 9 - OUVERTURE D'AUTRES COMPTES ET CONTRATS PRÉSENTÉS PAR LCL EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT ET/OU D'INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE**

Si le Client est déjà adhérent du Service, les relevés et documents d'un compte à ouvrir seront, sans aucune action de sa part, inclus dans le périmètre du Service. Il en est de même, s'agissant des contrats présentés par LCL en tant qu'établissement de crédit et/ou d'intermédiaire en assurance, souscrits postérieurement au présent Service.

Dans le cas contraire le Client pourra à cette occasion adhérer au Service qui s'appliquera à l'ensemble de ses comptes et contrats présentés par LCL en tant qu'établissement de crédit et/ou d'intermédiaire en assurance.

### **ARTICLE 10 - INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Les informations légales et réglementaires telles que, par exemple, les modifications des taux d'intérêts créditeurs des comptes épargne, du taux d'intérêt débiteur du compte courant figureront sur les Relevés en ligne ou donneront lieu à une information sur le site [www.LCL.fr](http://www.LCL.fr) ou [e.LCL.fr](http://e.LCL.fr) pour les clients concernés.

### **ARTICLE 11 - DUREE DE L'ABONNEMENT, DENONCIATION ET RESILIATION**

Le Service prend effet dès le lendemain de l'adhésion par le Client au dit Service et est conclue pour une durée indéterminée.

A tout moment Le Client peut modifier son adhésion pour ajouter de nouveaux comptes.

La dénonciation du présent service se fait en ligne sur le site [www.LCL.fr](http://www.LCL.fr) ou [e.LCL.fr](http://e.LCL.fr) pour les clients concernés ou par un écrit remis ou adressé à l'agence habituelle du Client avec retour automatique aux documents papier, en conséquence le Client recevra ses relevés et documents sous format papier à l'adresse indiquée sur ses relevés de compte à la prochaine date habituelle de mise à disposition des Relevés et Documents en ligne, sous réserve que la dénonciation du Service soit intervenue au minimum 15 jours ouvrés avant cette date. Par exception, selon la date à laquelle la Dénonciation du Service intervient, les documents émis par Predica, entreprise régie par le Code des Assurances, dont la périodicité d'envoi est annuelle sont susceptibles d'être adressés au Client au format électronique.

Les documents électroniques restent consultables sur le site du service de banque à distance par Internet de LCL, selon leur délai de conservation, pour la période où ils étaient en format électronique. Néanmoins :

- la dénonciation ou résiliation du service de banque à distance par Internet réservé au Client entraîne la résiliation automatique du Service. Le Client ne disposera alors plus de la possibilité de consulter les documents sous format électronique via ce vecteur, sauf à ce qu'il les ait archivés sur des supports

électroniques personnels au préalable, le Client ayant pendant toute la durée du service la possibilité d'imprimer ou télécharger les Relevés et Documents en ligne sur le support électronique de son choix ;

- la clôture de l'ensemble des comptes du Client ouverts dans les livres de LCL, entraîne la résiliation automatique du Service. En conséquence le Client ne pourra plus accéder au service de banque à distance par Internet, ni à ses relevés de compte et documents via ce vecteur ;
- en cas de pluralité de compte de dépôt ou courant ouvert chez LCL, le Client qui clôture un des comptes dont il est titulaire conserve la possibilité d'accéder aux relevés et documents disponibles en ligne de son compte soldé via le service de banque à distance par Internet de LCL (en fonction des délais de conservation affichés plus haut).

## **ARTICLE 12 - MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES**

Compte tenu notamment des extensions et améliorations possibles du service, LCL se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment le champ des prestations offertes par l'intermédiaire du Service. Les nouvelles conditions générales seront portées à la connaissance du Client par voie postale ou en ligne (via le service de banque à distance par Internet de LCL) un (1) mois avant leur entrée en vigueur, le Client ayant alors la possibilité en cas de désaccord de résilier le Service et ce sans aucune pénalité. Si le Client continue à utiliser le Service à l'expiration du délai ci-dessus, il sera réputé avoir accepté les nouvelles conditions générales.

## **ARTICLE 13 - RESPONSABILITE DU BANQUIER**

LCL assume une obligation de mise en œuvre de moyens en ce qui concerne l'exécution du service.

LCL s'efforce de rendre ce service disponible en permanence. Cependant, pour des raisons de maintenance, de sécurité ou d'incident sur les réseaux de télécommunication l'accès est susceptible d'être momentanément suspendu.

La sécurité du fonctionnement des réseaux de télécommunication ne peut être garantie par LCL qui ne peut être tenu pour responsable en ce qui concerne le transport des informations ou des conséquences résultant d'un défaut de sécurité ou de fiabilité du terminal de connexion utilisé par le client.

LCL ne peut être tenu responsable de toutes les conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de la part du Client.

## **ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE**

Le présent contrat est soumis au droit français.